

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Demande n° 2025-11



À la séance ordinaire qui sera tenue le 11 mars 2025, à 19h30 au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage n° 437, à savoir :

DÉROGATION MINEURE N° 2025-11 : **2729, BOULEVARD PERROT (LOT 6 068 210)**

La demande vise à permettre l'agrandissement d'un garage isolé avec :

- Une hauteur totale s'élevant à 5,75 mètres au lieu de 5 mètres tel que prescrit par la réglementation;
- Une hauteur des murs supportant le garage s'élevant à 4,35 mètres au lieu de 3,7 mètres tel que prescrit par la réglementation.

Toute personne qui veut donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à cette demande doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis public, faire connaître ses commentaires par écrit à la greffière de la Ville, M^e Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7W 1G8 ou par courriel à l'adresse suivante : cfpesant@ndip.org en spécifiant bien le numéro de la demande de dérogation mineure.

Toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 11 mars 2025.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 24 FÉVRIER 2025.

M^e Catherine Fortier-Pesant,
Greffière